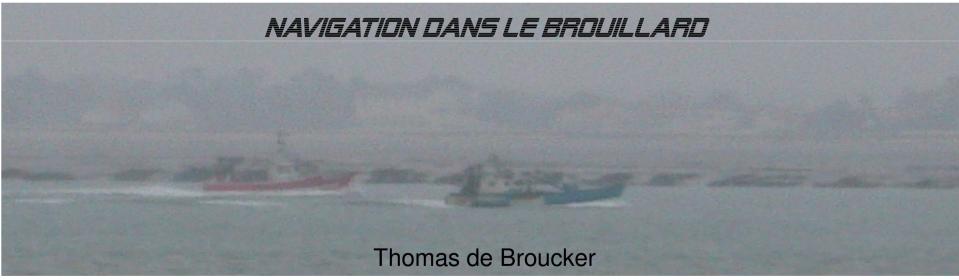




# Le DPC\* à l'hôpital



Service de Neurologie, Hôpital Delafontaine Saint-Denis

\*développement professionnel continu

# Historique du DPC à l'hôpital

- La FMC un droit et un budget (mais pas un devoir !)
  - 0,75% (CH), 0,50% (CHU) de la masse salariale médicale PH et assistants
  - Gestion par les Affaires Médicales
- Étape intermédiaire
  - Double valence (EPP + FMC) à valider sur 5 ans
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012
  - Le Développement Professionnel Continu obligatoire pour toutes les professions de santé

## Le DPC c'est quoi ?

- Une obligation pour chaque personne occupant une profession de santé :
- Réaliser un programme de DPC
- Tous les ans

# Le DPC, quel rationnel, quel objectif?

- Les médecins suivent tous une formation initiale.
- Tous ne suivent pas une formation médicale continue.
- Une vie professionnelle dure environ 35 ans
- Les avancées scientifiques et les améliorations des pratiques justifient qu'une mise à niveau régulière des médecins soit effectuée
- Et surtout la confiance de la population dans les compétences de ses médecins nécessite aujourd'hui qu'elle en soit assurée.

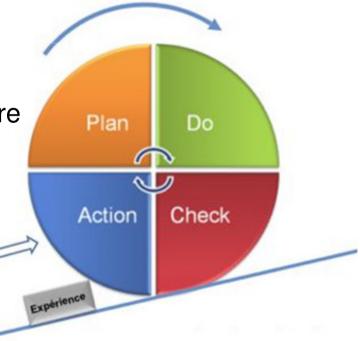
## Qu'est-ce qu'un programme de DPC?

Evaluation Formation Evaluation

- Un package intégré sur un thème comportant :
  - De l'évaluation des pratiques (pars evaluativa)
    - Avant / après
  - De l'apprentissage ou de la mise à niveau (pars cognitiva)
    - Entre les deux évaluations
- Répondant à des orientations :
  - Nationales
  - Régionales
  - Selon un « plan de DPC » établi par la CME des établissements
- Validant l'obligation annuelle :
  - S'il est proposé par un organisme de DPC enregistré
  - S'il est validé par l'ODPC après avoir été effectué
- Dont la trace est conservée par le Conseil de l'Ordre

### La pars evaluativa

- C'est l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
- Méthodes élaborées et validées par l'HAS :
  - Audit clinique (recommandations, référentiel, indicateurs)
  - Bilan de compétences
  - Chemin clinique
  - Étude de pertinence
  - Registre des pratiques
  - Réunion de concertation pluridisciplinaire
  - Revue de morbidité-mortalité
  - Staff / groupe d'analyse des pratiques
  - Suivi d'indicateurs qualité



### La pars cognitiva

- E-learning
- Formations diplômantes (LMD) ou certifiantes (DU)
- Formations présentielles
  - Session de formation, session thématique, atelier ou workshop, colloque, séminaire, session de congrès,
  - mise au point, enseignement post-universitaire, cours, conférences,
  - travaux dirigés, travaux pratiques, session professionnelle, etc.

#### Groupes de bibliographie

- Les objectifs de mise en place de ces groupes peuvent être différents (recherche clinique, veille documentaire, qualité, thématique professionnelle, suivi de nouvelles tendances, expliquer des phénomènes complexes, etc.).
- Dans le cadre du développement professionnel continu, les objectifs sont souvent liés à la recherche de réponses à des questions cliniques identifiées dans la pratique des participants.

# Pour qu'une formation présentielle entre professionnels de santé puisse correspondre à une méthode de DPC, elle doit nécessairement comporter :

- Un temps d'acquisition ou d'approfondissement de connaissances ou de compétences qui peut utiliser des méthodes pédagogiques variées et adaptées aux professionnels concernés.
- Une modalité de transfert des connaissances/compétences (exemples : messages-clés synthétisés sur des documents écrits ou des envois par adressage électronique)
- Un dispositif de suivi de l'acquisition des connaissances (par exemple : questionnaire avant-après)

Cette activité de formation doit être complétée par un temps d'analyse des pratiques qui peut être :

- soit intégré à la démarche cognitive par exemple au moment de l'identification des besoins de formation ou encore lors de l'évaluation de l'impact de la formation,
- soit externalisé, en complément de l'activité cognitive et correspondant au thème du programme de DPC.

Le formateur d'une session présentielle de DPC valide son obligation de DPC

### **Orientations nationales 2013**

- 1 Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
  - Ex. « l'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques »
- 2 Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients
  - Ex. « favoriser le bon usage et l'observance des traitements »
- 3 Contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques
  - Ex. « l'accréditation des laboratoires de biologie médicale »
- 4 Contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles
  - Ex. « la télémédecine », « l'élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles »
- 5 Contribuer à l'amélioration de la santé environnementale
  - Ex. « la connaissance par les professionnels de santé des données existantes sur les liens entre pathologies et facteurs environnementaux »
- 6 Contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L.6311-1 du code du travail.



allégorie

# Structures et personnes impliquées dans l'organisation du développement professionnel continu (DPC)

- Médecins Pharmaciens, Sages-femmes, dentistes, paramédicaux
- ODPC, OA (Organismes de DPC / accréditation)
- CME
- CNP (conseils nationaux professionnels)
- CSI (commission scientifique indépendante)
- HAS (haute autorité de santé)
- CDOM (conseil départemental de l'ordre)
- ARS (agence régionale de santé)
- OGDPC (organisme gestionnaire de la DPC)
- EPS (fonds FMC, OPCA)
- Ministère de la Santé
- Industrie pharmaceutique (0,6% du CA)

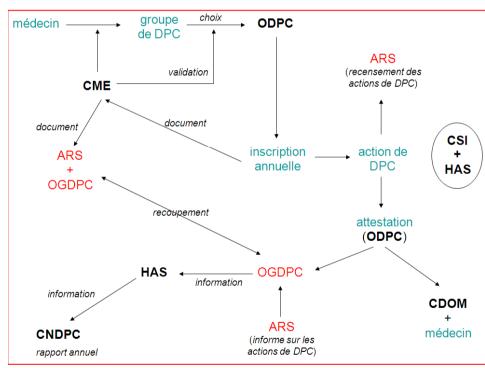
Acteurs du DPC

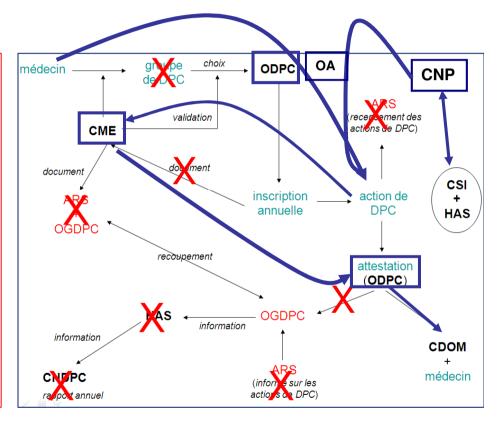
Organisations professionnelles

Thématiques Financement Surveillance

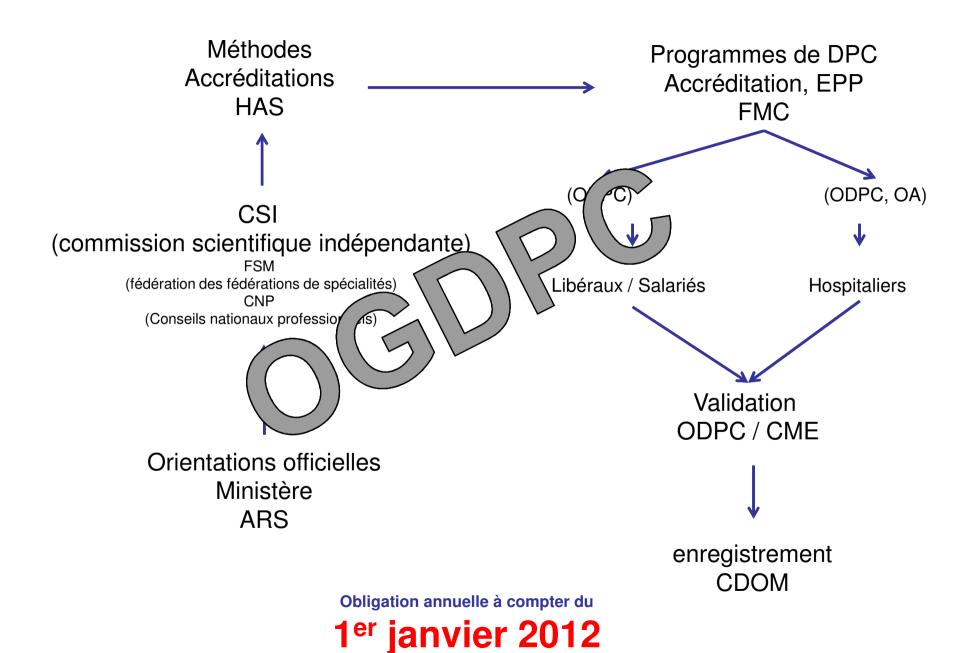


# Une usine à gaz annuelle









# L'organisme gestionnaire du DPC OGDPC

Groupement d'intérêt public (GIP) qui comprend des représentants de l'Etat, de l'Assurance maladie, des professionnels ainsi que des employeurs.

#### Missions multiples

- assurer la maîtrise d'ouvrage du dispositif,
- enregistrer les organismes de DPC,
- financer le DPC pour les professionnels de santé libéraux
- évaluer et contrôler les organismes de DPC,
- assurer le secrétariat et les moyens des CSI,
- organiser l'information sur le dispositif.

L'OGDPC est central pour tous les aspects règlementaires et financiers

# Les instances scientifiques

Les commissions scientifiques indépendantes (CSI) pour les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens, les chirurgiens-dentistes (+ la commission scientifique du Haut Comité des professions paramédicales)

#### Missions:

- évaluer les organismes de DPC
- formuler un avis sur les orientations nationales et régionales de DPC et sur les méthodes et modalités de DPC,
- établir la liste des diplômes universitaires (DU) éligibles au DPC
- répondre aux demandes d'expertise de l'OGDPC.

La Fédération des Spécialités Médicales = CSI des médecins

#### **OBJECTIF**

Ne pas laisser aux « non-médecins » la haute main sur la formation des médecins

# Les organismes de DPC (ODPC)

Ils ont pour mission principale de mettre en œuvre les programmes de DPC auprès des professionnels.

Ils délivrent une attestation de participation et l'adressent annuellement au conseil de l'ordre.

Chevilles ouvrières de tout le dispositif

#### Organisation du DPC : les acteurs et leur rôle

#### Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC)

Groupement d'intérêt public composé de représentants de l'Etat, de l'assurance maladie, des professionnels et des employeurs.

C'est le maître d'ouvrage du DPC : il informe sur le sujet et propose des orientations de DPC.



Gestion

Sélection, contrôle, enregistrement Financement pour les libéraux et les salariés des centres de santé. Conventions avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour les autres professionnels

Commission scientifique indépendante (CSI) et commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP)

Évaluat

#### Organismes de DPC agréés

Ils élaborent et mettent en œuvre les programmes de DPC.



Formation

#### Professionnels de santé

Ils participent, chaque année, à un programme de DPC qui concilie formation et évaluation des pratiques.



Avis et évaluation Attestation annuelle pour vérification du respect

de DPC

Vérification, au moins tous les 5 ans, du respect de l'obligation de DPC

Ministère chargé de la santé

Il définit les orientations nationales et régionales de DPC.



Conseils de l'Ordre, Agences régionales de santé, employeurs



HAS

Elle définit les méthodes et modalités du DPC en lien avec les professionnels.



# Les instances ordinales professionnelles CDOM, CNOM

Le Conseil de l'ordre s'assure au moins une fois tous les cinq ans, sur la base des attestations transmises par les organismes de DPC (ou du diplôme universitaire obtenu), que les professionnels ont satisfait à leur obligation annuelle de DPC.

En cas de non respect de l'obligation de DPC Conseil peut demander au professionnel de met plan annuel personnalisé de DPC L'absence professionnel est susceptible par le Conseil de l'ordre.

Mais à ce jour rien n'est prêt...

#### Les URPS

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont un rôle de promotion des programmes de DPC. Elles sont en place dans chaque région

### Les CME

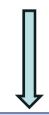
Elles ont un rôle de promotion des programmes de DPC. Elles contribuent au plan de DPC relatifs aux professions médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques.

Le Président de la CME des établissements publics coordonne l'élaboration du plan de DPC.

# Les conseils nationaux professionnels de spécialité

- regroupent dans chaque spécialité
  - les différentes composantes de la profession (syndicale, académique, scientifique)
  - les différents modes d'exercice des médecins (salariés, hospitaliers, libéraux).
- Leur objectif est de participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Fédération des Spécialités Médicales (fédère 44 CNP de spécialités)



**Commission Scientifique Indépendante** 

# La Haute Autorité de Santé HAS

- Elabore et fixe la liste des méthodes et des modalités de DPC, élaborées avec le concours d'un organisme composé de conseils nationaux professionnels de spécialité d'exercice pour ce qui concerne les médecins.
- Valide les conditions qui permettent d'apprécier la participation effective en tant que participant ou formateur à un programme de DPC.
- Assiste aux travaux du conseil de surveillance de l'OGDPC.

Très bonne source méthodologique

### Le Ministère de la santé

- arrête chaque année la liste des orientations nationales, après avis des commissions scientifiques compétentes pour chaque profession ou groupes de professions.
- Il participe à la gestion de l'OGDPC.

## Les Agences Régionales de Santé

 Complètent les orientations nationales de DPC par des orientations régionales spécifiques, en cohérence avec le programme régional de santé après avis de la commission scientifique compétente.

### L'assurance Maladie

Participe au financement et à la gestion de l'OGDPC

# Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

Les OPCA sont chargés de collecter et de gérer les différentes contributions dues par les entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Leur principe de fonctionnement est paritaire, c'est à dire qu'ils sont représentés également par les organisations syndicales des employeurs et des salariés. Cette condition est impérative pour disposer d'un agrément de l'état, sans lequel un OPCA ne peut être mis en place.

Un accord conclu entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés est préalable à l'octroi d'un agrément par l'état. Cet accord définit le champ d'intervention géographique et professionnel de l'organisme.

Pour la fonction publique hospitalière, l'OPCA est l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

L'ANFH comme OPCA des CH ? Hold-up sur le financement supplémentaire de l'industrie pharmaceutique ?

### **Budget DPC des PH et ANFH**

- 0,75% de la masse salariale médicale (= à peu près 650 à 700 € pour un PH temps plein en CHG)
  - Soit collecté par l'ANFH et utilisable individuellement par chaque
     PH pour une action de DPC proposée par un ODPC
    - Dans ce cas un financement supplémentaire –sous réserve de l'accord de l'OGDPC- peut être obtenu au cas par cas car l'ANFH peut percevoir en plus une partie du revenu d'une taxe spécifique de l'industrie pharmaceutique
  - Soit utilisé au sein de l'EPS avec une gestion interne à l'établissement
    - Pas d'accès au financement supplémentaire par taxation de l'industrie
    - Règles d'attribution mal définies (plan d'établissement ? de pôle ? de service ? individuel ?)

### Prix, coûts et tarifs du DPC

En ville (forfaits de DPC arrêtés lors de la section paritaire des médecins du 29 janvier 2014)	À l'hôpital
3700 € maximum par an  Le médecin peut réaliser plusieurs programmes de DPC (+1 programme de maitrise de stage ou de tutorat, 1 programme de formation de formateurs, 1 programme pluri professionnel et 1 programme PAERPA)  1 programme de DPC = - maximum 3,5 jours - maximum 2900 €  Le financement comporte : - Les frais d'ODPC - Les indemnisations des ½ journées	4300 € maximum par an  0,5% (en CHU) à 0,75% (en CHG) de la masse salariale médicale (nette ? brute ?)  soit pour un PH temps plein :  - 650 à 700€ annuels (montant sans doute plus élevé si hôpital affilié à l'ANFH, mais alors obligatoirement dévolu à un ODPC)  +
	- abonnements revues

# DPC hospitalier : qu'est-ce qui valide ?

- Participer à un programme de DPC
- Être formateur dans un programme de DPC
- Accréditation annuelle des disciplines à risque par un organisme agréé (un OA par spécialité)
  - Déclarer des événements porteurs de risque
  - Participer à un programme annuel de formation
- Participer activement aux démarches d'évaluation dans le cadre de la certification des établissements de santé

# Comment participer à un programme de DPC ? L'ODPC/OA est un passage obligé

- Parcourir l'offre de programmes adaptés
  - L'OGDPC et la FSM publient la liste des ODPC enregistrés
  - Pour la neurologie l'ODPC de la FFN est en cours de constitution
  - Chaque hôpital peut être un ODPC
- S'inscrire à un programme
  - Établissement ayant souscrit à l'ANFH
    - L'ANFH se charge de l'inscription et prend en charge les frais (jusqu'à quelle hauteur ?)
  - Établissement n'ayant pas souscrit à l'ANFH
    - Inscription et prise en charge sont aux frais de l'établissement (à hauteur du budget individuel réglementaire)

## Le recensement de l'activité DPC à l'hôpital

- Théoriquement c'est simple :
  - Chaque praticien s'inscrit à un programme de DPC tous les ans
  - Auprès d'un ODPC (d'un OA pour l'accréditation des disciplines à risque)
  - L'ODPC se charge de la proposition, de l'organisation, de l'effectuation et de la validation du programme
  - L'ODPC transmet à l'EPS (ou à l'ANFH) pour que le financement soit pris en charge
    - De l'inscription au programme
    - Du déplacement
      - Dans les limites du budget annuel de chaque PH/assistant
  - L'ODPC valide l'action une fois effectuée et transmet au praticien qui transmet à la CME ou au CDOM

# Comment faire pour trouver son ODPC?

- Dans les faits tout est encore à inventer pour la majorité des PH
  - Au mieux, faire homologuer l'hôpital comme ODPC
    - Candidature auprès de l'OGDPC
    - Avis de la CSI
    - Publication sur le site de l'ODPC
  - Liste ODPC = 9521 organismes
  - Liste ODPC médecins : n=835



2354	Formations CO-NAÎTRE	SARL SCOP AFPP	morale	enregistré	en o
2362	CHHG	CH de la Haute Gironde	morale	enregistré	en o
2368	FNFCEPPCS	Fédération nationale formation continue et évaluation des pratiques professionnelles des centres de santi	morale	enregistré	en c
2370	STRATELYS	STRATELYS	morale	enregistré	en o
2371	EHESP	EHESP – Ecole des hautes études en santé publique	morale	enregistré	en o
2374	CHS AGEN	CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL LA CANDELIE	morale	enregistré	en o
2375	CHGrasse	Centre Hospitalier de Grasse	morale	enregistré	en c
2380	SMF	société marcé francophone	morale	enregistré	en o
2388	ACCA	AMICALE DES CARDIOLOGUES DE LA COTE D'AZUR	morale	enregistré	Défa
2390	Jean-Marie	Bourdon	physique	enregistré	en o
2391	AFP	ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE	morale	enregistré	en o
2395	CHS	CENTRE HOSPITALIER	morale	enregistré	en o
2403	SFCC	Société Française de Cytologie Clinique	morale	enregistré	en o
2425	DIANEFRA93	ASSOCIATION DIANEFRA 93	morale	enregistré	en o
2427	osaqua	osaqua	morale	enregistré	en c
2435	СН	CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHEFOUCAULD	morale	enregistré	en o
2436	CHLE VALMONT	HOPITAL LE VALMONT	morale	enregistré	en o
2440	GMS	Groupe Management service	morale	enregistré	en o
2443	DA3P	developpement et accompagnement professionnel personnel et en plateau technique	morale	enregistré	eno
2445	SMSTL	Société de Médecine et Santé au Travail de Lyon	morale	enregistré	en o
2448	M&S	Médicale & Solutions	morale	enregistré	en o
2460	ORHA	ORHA	morale	enregistré	en o
2463	Claire BERTIN	ENTRE SENS - FORMATION	physique	enregistré	en o
2466	CHIC ESPALION ST LAURENT D'OLT	CHIC ESPALION ST LAURENT D'OLT	morale	enregistré	en o
2470	Chenovellone	Réseau Régional de Cancérologie d'Auvergne	morale	enregistré	en o
2472	Elodie - Avocat	actualisée au 28 février 2014	physique	enregistré	eno
2478	DANIELLE LISTE	actualisee au 20 levilei 2014	physique	enregistré	enc
2491	T.B.P.	Thérapies Brèves Plurielles	morale	enregistré	enc
2492	GYNERISQ	Association Nationale des Gynécologues Obstétriciens pour la Gestion des Risques Médicaux	morale	enregistré	enc
2497	ACCRELAB	ACCRELAB	morale	enregistré	eno
2502	CHED	Centre Hospitalier Intercommunal Emile Durkheim	morale	enregistré	eno
2503	SUD MANAGEMENT	SUD MANAGEMENT	morale	enregistré	eno
	PFS	POLE FORMATION SANTE	morale	enregistré	eno
2510	Françoise	BOISSIERES	physique	enregistré	en o
2522	L'Espoir	Centre L'Espoir	morale	enregistré	eno
	Agence de Formation Sattva	Agence de Formation Sattva	morale	enregistré	en o
	CHV	CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	morale	enregistré	en c
	DU FMC-EPP	Département Universitaire de FMC-EPP	morale	enregistré	en c
	C.H	centre hospitalier	morale	enregistré	en c
	FOCAL	Formation ophtalmologique continue associative Lorraine	morale	enregistré	en o
	VIVE	Association VIVE	morale	enregistré	en o
2546	СН	CENTRE HOSPITALIER BOURG EN BRESSE	morale	enregistré	en o

# L'hôpital comme ODPC?

- Une solution interne « simple » à un processus externe complexe
  - L'hôpital gère déjà la FMC des paramédicaux
    - Et l'ANFH en gère les fonds (2,1% de la masse salariale non médicale)
  - La proposition de programmes de DPC adaptés aux médecins hospitaliers permettrait d'enregistrer le CH auprès de l'OGDPC
- Les programmes proposés pourraient couvrir la gamme
  - Des actions collectives entreprises pour la certification
  - Des actions individuelles « classiques » de FMC
  - Des «DPC informels» réalisés dans les services
  - Sous réserve de respecter les attendus des programmes de DPC :
    - Évaluation des pratiques (avant après)
    - Actualisation des connaissances (entre les deux évaluations)
  - Sous réserve de respecter la possibilité de chaque individu de participer au programme de DPC de son choix

# Proposer des programmes adaptés aux PH

- Avec un encadrement réglé des formations présentielles
  - Imaginer une action évaluative « avant-après »
  - Autour de sessions de congrès estampillées DPC
- Enregistrement de toutes les actions éligibles au DPC
  - RCP
  - RMM
  - Audits, chemins cliniques, revues de pertinence
  - Staffs 'DPC'
  - Formateur de programmes de DPC
- Inventer des programmes de DPC
  - En interne, généralistes (ex. prise en charge de la douleur, éducation thérapeutique)
  - En externe, spécialisés, par ex. à destination des généralistes



### Exemple: le staff « DPC / GAP »

Étape 1. Une **sélection de dossiers ou de situations cliniques** de manière explicite par le groupe qui fait émerger un questionnement sur des domaines variés et qui posent problème.

Étape 2. Une **recherche bibliographique** pour identifier et sélectionner les données de littérature scientifique et professionnelle en rapport avec les situations cliniques rencontrées et permettant d'apporter des réponses aux questions posées.

Étape 3. Une **présentation de chaque situation clinique** par les participants à tour de rôle en réunion (Staff ou GAP). Cette présentation permet d'analyser collectivement la prise en charge et les problèmes rencontrés.

Étape 3bis. A l'issue de la réunion, un compte rendu est rédigé résumant les problèmes posés et les réponses apportées par le groupe, les références utilisées, les prises de décision consensuelles, la ou les actions d'amélioration des pratiques choisies et le suivi de leur mise en place.

Étape 4. A l'issue de cette analyse, des actions d'amélioration et des modalités de suivi sont mises en place



## Réglementaire du staff « DPC »

Les documents suivants sont requis :

- 1. charte ou procédure ou règlement intérieur du Staff DPC ou du GAP qui en précise l'organisation et le fonctionnement
- 2. compte rendu écrit de chaque réunion avec liste de présence des participants.

Et, pour chaque professionnel de santé :

- 1. décrire son implication dans le programme de DPC en renseignant chaque année un bilan individuel d'activité.
- 2. assurer la traçabilité de ses actions en gardant auprès de lui tous les documents justificatifs susceptibles de lui être demandés :

# Transformer le staff du service en staff-DPC pourquoi pas ?

- En fonction des situations particulières et des pratiques usuelles, recenser :
  - Les revues de dossiers
  - Les séances de bibliographie
  - Les staffs « sociaux », etc.
- Rédiger une « charte » de fonctionnement indiquant notamment la relation explicite

# cas pratiques → explorations bibliographiques ciblées → applications pratiques

• Établir une liste d'émargement systématique (et prévoir une boîte de rangement de taille suffisante)

### **Conclusions**

#### Prendre en main le DPC à l'hôpital

- Par la création d'un ODPC par hôpital
- (ou l'étendre aux médecins s'il l'est déjà pour les paramédicaux)

#### Imaginer des programmes

- Répondant au cahier des charges du DPC
- Justifiés par les orientations nationales
- Intégrées au « plan de DPC » arrêté par la CME
- Utiles à chaque PH et à chaque service en fonction de ses orientations
- Intégrables dans les démarches de la certification

### Participer à l'élaboration de programmes de DPC de l'ODPC de neurologie

- Orientés hospitaliers et libéraux neurologues
- Orientés généralistes et autres spécialités
- Orientés paramédicaux

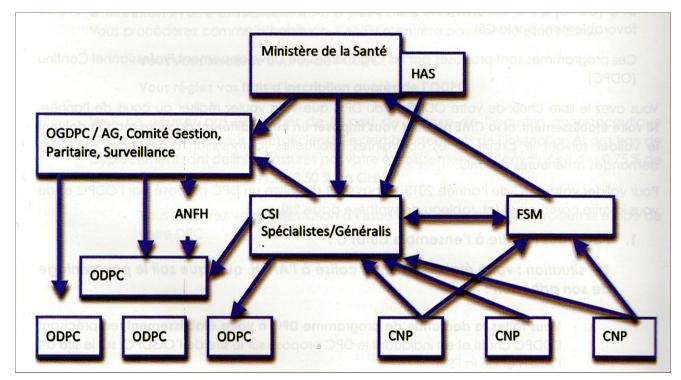


Schéma explicatif issu du journal de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux

Pour les neurologues la formation continue est une évidence et un besoin naturel. Faisons en sorte qu'elle redevienne aussi simple qu'avant!

